



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	22	7	0

Date de convocation le 31 janvier 2025

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DERROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Marie-Claude MASSON donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à M. Xavier ODO, M. Djamel MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à Mme Irène DARRE, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP

DONATION DE LA PARCELLE AP 13 - ROUTE DÉPARTEMENTALE 117 E

Afin de relancer l'exploitation agricole du plateau viticole, arboricole et agricole de la Ville, de promouvoir les circuits courts et les produits locaux, la Ville a répondu aux appels à projet de la Métropole de Lyon pour les programmes d'actions PENAP (Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) 2019–2023 et 2024-2028 pour la protection des espaces naturels et agricoles périurbains. Le programme d'action approuvé pour la période 2024-2028 repose sur trois principes actions : le soutien financier aux projets agricoles, le lancement d'appel à projet thématique, une déclinaison locale de la stratégie et de l'animation dans chaque territoire.

En complément de ce projet de relance de l'activité agricole, la mise en valeur de celle-ci par la connaissance de son histoire et la préservation de son petit patrimoine bâti comporte de réels enjeux : les cabanes des champs ont été initialement utilisées par les exploitants pour s'abriter ; elles ont ensuite été des lieux de refuge pendant les bombardements de la seconde guerre mondiale. La préservation de ce patrimoine rural à fort intérêt local contribue à l'identité du territoire grignot.

Trois cabanes des champs ont été identifiées. Elles feront l'objet d'une restauration et seront intégrées dans un circuit type chemin du Patrimoine.

Madame CAILLAT Christiane, propriétaire d'une cabane des champs sise parcelle AP 13 route départementale 117 E, sollicitée par la Ville dans le cadre d'une donation, a accepté cette proposition.

Considérant que France Domaine n'a pas été consulté, la présente donation se réalisant en deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ACCEPTER la donation de la parcelle AN 13 et de sa cabane des champs ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville, l'acte authentique et tous documents afférents ;

DE DIRE que les frais de notaire seront pris en charge par la Ville ;

DE DIRE qu'une étude notariale sera chargée de l'établissement de l'acte.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DERROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 07 février 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Victoria MARI.

ANDLYON

Parcelle AP13

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 17/02/2025^{2 LO}

ID : 069-216900969-20250207-DEL_25_010-DE

Légende
cadastrale
et
terre dur
terre lèger
eau
voie
à l'axe
de voirie

m 10 20 30 40 50
1:1399



117E

